

» Assçavoir, que la cause qu'avons prins le terme sy long, a esté et est pour ne point faillir, et que ce qu'escripvons soit réellement et de fait accompli sans aucune faulte, ce que pourroit advenir, en ayant prins le terme plus brief, dont plus grand inconvéniement pourroit procéder. Mais, ce nonobstant, pourrez bien estre assheurez que se fera tout extrême debvoir pour gaigner tout le tamps possible et prévenir ledit terme, sy aulcunement faire se peult : vous enchargeant derechief, tant que povons, de cependant entretenir et conserver les choses en son estre, comme jusques à oires avez sy très-bien fait.

» A tant, très-chiers et féaulx, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.

» De Madrid, le III^e jour de juillet 1576.

» PHLE.

» A. D'ENNETIÈRES. »

Original, aux Archives du royaume.

1651. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 3 juillet 1576. (Franç.)* Il leur envoie une lettre de change d'Antoine Fugger et neveux, de cent mille écus, de 72 gros l'écu, à payer à Anvers, moitié au 1^{er} septembre, et moitié au 1^{er} octobre. Cette somme devra être recouvrée par le pagador Francisco de Lexalde, et employée par le conseil « ès choses les plus précises et nécessaires de son » service que illecq s'offriront. »

Original, aux Archives du royaume.

1652. *Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers, le 3 juillet 1576.* « ... Hier, j'achevai de brûler les papiers au château. La chose ne » put rester secrète, parce que le comte de Mansfelt, le mestre de camp » Julian Romero, le comte Annibal d'Altaemps et plusieurs autres vinrent me » déranger. Cependant tous les papiers qu'il pouvait y avoir quelque risque » à conserver ont été livrés aux flammes (1), ainsi que j'en rendrai un compte » particulier à V. M. par ma prochaine lettre. J'envoie avec celle-ci à V. M. les » quarante-neuf blancs-seings, ainsi que les signatures des deux commissions » données au grand commandeur, et celle d'un pouvoir très-ample que V. M. » lui envoya au mois d'avril 1575. »

Liasse 567.

(1) *Empero ya están quemados todos aquellos en que podía haber algun riesgo.*

1653. *Lettre du secrétaire d'Ennetières au président Viglius, écrite de Madrid, le 5 juillet 1576. (Franç.)* Le marquis d'Havré retournant aux Pays-Bas, il croit inutile de donner au président des nouvelles de la cour. « Seule-
 » ment — ajoute-t-il — diray-je que je m'assheure que V. S. R. et tous bons
 » ministres, vassaulx et subjectz de S. M. en recepvront contentement, et
 » singulièrement de la bonne et très-saincte intention que S. M. assheure
 » d'avoir pour remédier, par toutes voyes possibles, à noz calamitez et mi-
 » sères publiques, et remectre le tout à l'ancien estat et deu. »

Original, aux Archives du royaume.

1654. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 juillet 1576.* Don Alonso de Sotomayor lui porte la capitulation de Zierikzée, et lui rendra compte de tout ce qui s'est passé pendant le siège de cette ville; le conseil critique deux articles qui ont été introduits dans la capitulation sans son aveu; crainte d'une mutincerie des soldats espagnols; nécessité d'un prompt secours d'argent :

« Sire, nous avons, par le dernier courrier, envoyé à V. M. copies de tout ce qu'estoit passé jusques lors endroit le parlement avec ceulx de la ville de Ziericzee, et par une nostre du second du présent adverti V. M. du sommaire de l'accord faict avecques eulx, comme don Alonso de Sotomayor l'avoit escript à moy, duc d'Arsschot, dois Anvers, et disions qu'advertirions V. M. des capitulations, quand les aurions receu, comme avons faict depuis. Et comme le couronnel Mondragon nous a bien instamment requis que ledict don Alonso peusist les porter à V. M., avons bien voulu le complaisre en cela, afin mesmes que, ayant ledict don Alonso tousjours bien servi en ceste expédition, et se trouvé en tout ce que s'est offert durant icelle, il peusist tant plus particulièrement rendre compte à V. M. de tout, ayant cestedicte expédition esté de durée de plus de ix mois, et y ayant le couronnel Mondragon travaillé beaucoup, estants joyeux de veoir que l'on en soit venu à chief. Ne pouvants toutesfois en ceste conjuncture laisser de faire entendre à V. M. que, ayants veu ladicte capitulation, y avons trouvé deux poinctz, lesquelz si, avant les arrester et passer outre, eussions veu en la sorte qu'ilz sont couchez, n'eussions advoué.

» Le premier est que y avons trouvé obmis le serment que les gens de

guerre que y estoyent dedans debvoyent faire de point servir contre V. M. durant ceste guerre, directement ny indirectement : ce qu'avions grandement recommandé et enchargé, tant par la première response par nous conceue pour donner par ledict Mondragon ausdicts de Ziericzée, que par la seconde, où disions, sur cest article, que se deust persister comm'il estoit couché en ladicte première response, modérant seulement ce des armes; estant à croire que l'on eust facilement obtenu ledict serment, puisque l'on estoit en ladicte ville en la nécessité que ledict Mondragon nous avoit plusieurs fois escript.

» L'autre poinct est que par ladicte capitulation l'on a mis en liberté et délivrance, soubz leurs noms particuliers, deux ministres et hérétiques prédicants : ce que s'eust bien peu éviter, ayant esté sans nostre sceu, consentement et adveu. Dont avons bien voulu advertir V. M.

» Ensemble que, comme ordinairement joye est suyvie de près de quelque deuil ou tristesse, ainsy ceste victoire est venue accompagnée d'avertence que l'infanterie espaignole ayant servi en ce siège alloit pour se altérer, comme ledict don Alonso le pourra exposer plus particulièrement à V. M., et aussy l'extrême nécessité en laquelle l'on se trouve par deçà, estants ici les capitaines haultz et bas-allemands menaçants d'abandonner les fortz en Hollande, si n'y est pourveu : ce que ne scauroit faire sans argent, lequel ne scaurions, sire, où prendre, s'il ne vient de V. M., laquelle supplions partant d'y vouloir prendre le regard que son service requiert infiniment, pourvoyant d'argent avec briefveté. Sans quoy les inconvéniens sont à la main, qui ne pourront qu'emporter ung indicible et irréparable desservice à V. M., à la totale ruine de ces pays, comme ledict don Alonso le pourra dire plus amplement à V. M. A quoy nous remettant, finirons ceste par noz très-humbles recommandations à la bonne grâce de V. M., et prier au Créateur qu'il doint, sire, à V. M. très-bonne, longue et très-heureuse vie.

» De Bruxelles. le cinquesme de juillet 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1655. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 5 juillet 1576.*
(Franç.) Le conseil supplie le Roi, dans cette lettre particulière, d'avoir don Alonso de Sotomayor et ses affaires « en la favorable recommandation que

» méritent et ses vertuz et ses bons services » Il rend témoignage « du bien
 » qu'il a servi en tout ce que s'est offert pendant qu'il est par deçà, et mesmes
 » en l'expédition de la ville de Ziericzée, dont il porte les marques, ensemble
 » de son modeste et vertueux déportement. »

Original, aux Archives du royaume.

1656. *Lettre du conseil d'État au garde des sceaux Hopperus, écrite de Bruxelles, le 5 juillet 1576.* Il le prie d'ajouter foi à tout ce que don Alonso de Sotomayor lui représentera des nécessités du pays, du désespoir des soldats et du peuple, et de l'impossibilité de remédier au mal sans une pacification :

« Monsieur de Daelem, le sieur don Alonso de Sotomayor s'en vat celle part, avec les capitulations de la rendition de Ziericzée, endroit lesquelles verrez ce que disons à Sa Majesté, si que n'en ferons icy redicte. Il va aussy tant informé des nécessitez extrêmes et de toute aultre disposition èsquelles se retrouve ce pays, qu'il sera grandement à propos, pour le service de Sa Majesté et bien desdicts pays, qu'il soit ouy sur ce qu'il en a veu et peu considérer et cognoistre, le temps qu'il a esté icy ; et s'entendra de luy, par-dessus lesdictes nécessitez, le désespoir du soldat et du peuple ; que les choses sont icy irremédiables sans une pacification, comme pourrez entendre de luy bien particulièrement, et vous prions que le faciés : car, confiants en sa vertu qu'il fera relation sincère de tout, vous pourrez (sçachant la vérité en cest endroit) tant mieulx diriger ce que convient au vray remède, comme vous en prions. Et c'est pour cela seulement que vous avons faict despescher ce mot, et en après pour prier nostre Créateur qu'il vous ait, monsieur de Daelem, en sa sainte garde.

» De Bruxelles, le cinquiesme jour de juillet 1576. »

Minute, aux Archives du royaume.

1657. *Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 6 juillet 1576.* Le capitaine Revest, n'étant pas satisfait de la réponse que le roi et la reine-mère lui ont donnée, est allé trouver le duc d'Alençon, dans le but d'obtenir dudit Alençon, de Casimir et du prince de Condé qu'ils agissent de nouveau auprès du roi et de la reine-mère, afin que les gens de guerre de-

mandés par eux pour le prince d'Orange puissent marcher à son secours (1). — Biron, par les mains duquel ont passé ces négociations avec les serviteurs dudit prince, était au moment de se rendre dans ses terres. Le Roi l'a fait appeler, et, le 5 juillet, il est parti de Paris par la poste.

Archives de l'Empire, à Paris : collection de Simancas, B 40¹²².

1658. *Lettre de don Diego de Cúñiga au Roi, écrite de Paris, le 8 juillet 1576.* Par sa lettre précédente, il a annoncé le départ de Revest pour se rendre auprès du duc d'Alençon. Le prince d'Orange vient d'envoyer maintenant Calvart, naturel de Gand, ministre et grand prédicateur de sa mauvaise religion (2), et avec lui un docteur français, nommé Estèble : ils sont chargés d'insister sur le secours de 4,000 arquebusiers qu'il a demandé. Estèble a dit à quelqu'un que, si le roi et la reine-mère ne veulent pas donner les 4,000 arquebusiers, ils donnent les cent mille francs qu'ils ont promis : avec cette somme, le prince lèvera en Écosse une nouvelle infanterie. Il a ajouté que, depuis peu, 1,000 hommes étaient arrivés de ce pays, pour servir le prince.

Archives de l'Empire, à Paris : collection de Simancas, B 40¹⁴⁴.

1659. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 13 juillet 1576.* L'obligation qu'il a à la province de l'archevêché de Malines la force, pour la décharge de sa conscience et le bien du service du Roi, à lui rappeler qu'il ne convient pas de laisser plus longtemps l'église de Gand sans évêque. Il dirait la même chose de chacun des nouveaux évêchés, si le Roi prétend en retirer le fruit qu'on s'est promis, en les érigeant, pour le maintien de la religion, laquelle n'est pas, grâce au ciel, en d'aussi mauvais termes que quelques-uns, pour leurs vues particulières, ont voulu le faire croire. Ce qui le prouve, c'est la dévotion avec laquelle tant de personnes ont voulu gagner le saint jubilé. A Malines, le concours en a été si considérable, que soixante confesseurs ne suffisaient pas pour les pénitents, et ils pourraient témoi-

(1) ... *Que dexen yr la gente que han pedido, para socorro del d'Oranges.*

Le prince sollicitait l'envoi de 4,000 arquebusiers.

(2) *De su malvada religion.* Voy., sur Calvart ou Calabart, les *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, de M. GROEN VAN PRINSTERER, et notamment la note insérée au tome IV, p. civ.

gner que le soir ils trouvaient la place des pénitents toute baignée de larmes (1). Plusieurs y sont venus abjurer leur hérésie, en avouant qu'ils avaient été abusés. — On écrit au cardinal que, pour persuader le Roi de différer la provision de l'évêché de Gand, on lui suggère d'inviter l'archevêque de Cambrai ou l'évêque de Tournay à y exercer les offices pontificaux, en disant que cela suffirait (2). Ce serait là, selon lui, une grande faute, et rien ne favoriserait mieux les vues des sectaires; il ne pourrait d'ailleurs consentir, sans manquer à son serment, que Gand fût soustrait de la province de Malines, pour être subordonné à celle de Cambrai. — On travaille afin que le chapitre demande pour évêque le neveu du président Viglius (3), et peut-être est-ce dans ce but qu'on cherche à faire différer la provision de ce siège, car bien souvent on se laisse aveugler par l'intérêt et le désir de favoriser sa parenté (4). Granvelle ne croit pas que ce candidat convienne : quoiqu'il ait quelque instruction, il est jeune et adonné au vin : ce qui est le vice de son pays et en produit d'autres (5). Si le président Viglius voulait accepter cette charge, quoiqu'il soit avancé en âge et impotent, il conviendrait encore mieux. A Bruxelles, il serait si près de son diocèse qu'on pourrait dire qu'il y est, puisqu'il s'étend jusqu'à deux lieues de cette ville; et à Bruxelles même et dans les environs, il a des maisons et des fermes qui dépendent de sa prévôté de Saint-Bavon, laquelle, après sa mort, doit être réunie à la messe épiscopale de Gand. De même qu'il va quelquefois à Gand pour les affaires de ladite prévôté, il s'y rendrait pour celles de l'évêché. S'il consent donc à être élevé au siège épiscopal, on ne saurait trouver personne qui en soit plus digne. S'il le refuse, le Roi a Foncq, de son conseil privé, ecclésiastique de beaucoup d'instruction et de bonté (6), et qui est plus propre que qui ce soit des Pays-Bas à de grandes

(1) *Han concurrido tantos que no bastavan sesenta penitentiarios escogidos para servir á los penitentes, y daran testimonio que á la tarde hallavan el lugar de los penitentes bañado de lágrimas...*

(2) Voy., p. 65, la lettre du président Viglius au Roi.

(3) Bucho ab Aytta, docteur en théologie et licencié ès lois. Il était chanoine de Saint-Bavon, et Viglius l'avait choisi pour son coadjuteur et successeur en la prévôté de cette église.

(4) *Pues muchas vezes ciega el interesse y la sangre.*

(5) *Aunque tiene algunas letras, moço es y dado al vino, vicio malo de su tierra y que acarrea otros.*

(6) ... *Ecclesiástico de muchas letras y bondad...*

négociations. Il a aussi l'archidiacre de Liège, Torrentius, homme savant, versé dans les affaires, et qui, à Rome, commè à Liège en qualité de chancelier et de premier conseiller de l'évêque, a traité avec beaucoup de prudence celles de son évêché (1). « Votre Majesté — continue Granvelle — a aussi mon » vicaire, Maximilien Morillon, dont la suffisance est telle que je ne crois pas » que personne conduise des affaires importantes avec plus de prudence et » un zèle plus chrétien que lui. Tous les ministres que Votre Majesté a eus » aux Pays-Bas en ont fait l'expérience; et plutôt à Dieu que j'eusse autant » d'aptitude à gouverner l'église de Malines qu'il en a montré depuis treize » ans que j'en suis absent, à la grande charge de ma conscience! Pour les » affaires de Brabant, je sais qu'on ne rencontrerait personne qui le valût : » tous les bons prennent conseil de lui. Les trois que je viens de nommer » sont docteurs ès lois. Je répète que les moines et les théologiens sortis tout » crus de Louvain (2) ont mal réussi dans les nouveaux évêchés : ils n'ont ni » l'industrie ni la discrétion qu'exigent les affaires, et ils étaient si avarés et » si pauvres que cela leur a fait commettre beaucoup de fautes (3). » — On attend avec impatience, aux Pays-Bas, les dépêches du Roi qui doivent contenir les « vrais remèdes; » on trouve que la désignation du nouveau gouverneur tarde beaucoup. — Le siège de Zierikzée continue (4). Ceux de la ville ne voudraient pas se rendre à Mondragon, parce qu'on ne se fie pas à la nation espagnole, et que les exemples du passé inspirent des craintes. Leyde eût été prise sans Valdès, qui prétendait la mettre au pillage. Telle est aussi l'intention de Mondragon à l'égard de Zierikzée (5); et pourtant agir ainsi, c'est faire la guerre au Roi lui-même, en ruinant son pays (6). Granvelle ajoute : « Si » des hicoques telles que Zierikzée et Harlem, qui étaient les places les plus » faibles des Pays-Bas, nous coûtent si cher, que sera-ce de l'île de Walcheren, d'Enkhuisen et d'autres lieux aussi forts, que les nôtres n'oseront pas

(1) ... *Hombre docto, versado en negocios, y que los de la yglesia de Liege, y acá en Roma, y en Liege como chancelier y primero consejero del obispo, los ha tractado con mucha prudentia...*

(2) ... *Salidos crudos de Lovayna...*

(3) ... *Han salido tan avaros y míseros que por ello han caydo en muchas faltas...*

(4) Granvelle ne pouvait pas connaître, le 13 juillet, la capitulation de cette ville.

(5) Granvelle se trompait en cela.

(6) ... *Y esto es hazer la guerra á V. M. y ruynarle sus tierras...*

» seulement regarder? Votre Majesté peut être assurée que jamais les Pays-
 » Bas ne seront pacifiés par la force : ceux qui désirent la continuation de la
 » guerre ne font que se bercer d'illusions, et ceux qui occupent des charges,
 » pour se faire valoir et dans leur intérêt particulier, consomment les ressources
 » de tous les royaumes et États de Votre Majesté (1). » — Granvelle s'occupe
 ensuite du duc d'Arschot : « Je connais très-bien le duc — dit-il — et son
 » humeur. Il a été élevé à la cour de l'empereur Ferdinand, de glorieuse
 » mémoire ; je l'y vis dans plusieurs diètes impériales. Il est vrai que sa ca-
 » pacité est médiocre. Mais avec tout cela je supplie Votre Majesté de consi-
 » dérer les services de ses ancêtres, ainsi que la grande influence qu'il a aux
 » Pays-Bas, et que, si l'on sait se servir de lui, en lui passant quelques lu-
 » bies, on peut en faire un instrument pour beaucoup de choses. » — Il ter-
 mine, en rappelant au Roi qu'il attend sa résolution sur ce qui les concerne,
 lui et son neveu. — Dans un post-scriptum, il demande que le secret lui soit
 gardé sur cette lettre (2).

Bibliothèque royale, à Bruxelles, portefeuille n° 9473, fol. 112.

1660. *Lettre du Roi aux états de Brabant, écrite de Madrid, le 14 juillet 1576. (Franç.)* Il a vu les lettres et requêtes qu'ils lui ont envoyées, par deux personnes, à deux diverses fois (3). « Comme — leur dit-il — la principale
 » détermination d'icelles est entièrement dépendant de certaine résolution
 » concernant le bien universel de noz pays de par delà, que avons tant à
 » cœur, et sur quoy, par bonne espace de temps, sommes soigneusement
 » esté délibérans, ne nous a esté possible de faire l'ung sans l'autre ; ains
 » estant asteur, par la grâce de Dieu, prinse ladicte résolution, vous serez
 » bientost adverty de l'ung et l'autre. »

Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux états, etc., p. 56.

(1) *Si costan tan caro estas bicocas como Ziriczee y Harlem, que eran las mas flacas plazas de la tierra, ¿ qué se hará de la isla de Valchre y Enchusa y otras fuertes, que ny aun osarán los nuestros mirar? V. M. sea cierta que jamás se allanará aquello por la fuerça, y cevan con esperancillas vanas los que dessean dure la guerra, y consumen, por valerse y por su interesse, los que tienen cargos, toda la hazienda de todos los reynos y Estados de V. M.*

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCCCXXIX.

(3) Voy le tom. III, pp. 164, 184, 122, et ci-dessus, pp. 89, 133, 139, 146, 187, 189, 218.

1661. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 15 juillet 1576. (Franç.)* Il les avertit du très-prochain départ du marquis d'Havré. — Il a été informé qu'une diète impériale est assemblée à Ratisbonne. Comme il pourrait s'y traiter de choses qui concernassent les Pays-Bas, il présuppose qu'ils y auront envoyé quelqu'un de sa part : s'ils ne l'ont pas fait, il lui paraît entièrement convenir qu'ils le fassent, en donnant à celui qu'ils choisiront les instructions nécessaires.

Original, aux Archives du royaume.

1662. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 15 juillet 1576. (Franç.)* Il leur renvoie, revêtu de sa signature, l'acte d'abolition du x^e et du xx^e denier demandé par les états de Flandre, et dont le conseil lui a fait parvenir le projet par lettre du 30 mai (1).

Original, aux Archives du royaume.

1663. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 15 juillet 1576. (Franç.)* Il leur envoie la commission de conseiller d'État pour le comte de Mansfelt; et, comme son intention est de lui conférer aussi la charge de maréchal de son camp, il désire recevoir au plus tôt copie de la commission qui a été donnée à d'autres ayant rempli la même charge.

Original, aux Archives du royaume.

1664. *Lettre du Roi aux gens de son conseil d'État, commis au gouvernement de ses Pays-Bas, écrite de Madrid, le 15 juillet 1576. (Franç.)* Il leur envoie la commission de chancelier de ses pays de Gueldre et de Zutphen; qu'il a fait dépêcher pour messire Baudouin Van Roon, chancelier d'Overyssel, aux mêmes gages qu'avait messire Arnould Sasbout; et, pour qu'il ait meilleur moyen de se maintenir audit état, il lui accorde la même pension de 200 livres dont jouissait son prédécesseur.

Original, aux Archives du royaume.

(1) Cette lettre du 30 mai nous manque.

1665. *Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 juillet 1576.* Conséquences funestes du retard que le Roi met à prendre une résolution ; mutinerie des Espagnols et leur entrée en Brabant ; mutinerie des Wallons ; danger où se trouvent les îles de Zélande ; crainte de voir arriver trop tard les remèdes promis ; opportunité de reprendre les négociations avec les rebelles ; imminence de la ruine du pays ; mécontentement universel ; convocation particulière des états ; licenciement du régiment du comte d'Altaemps ; envoi du comte de Mansfelt aux Espagnols mutinés ; soulèvement du reste du régiment de Mondragon :

« Sire, nous ne saurions exprimer le regret et desplaisir que avons de veoir les affaires et estat de ce pauvre et misérable païs estre réduictz aux extrémités dont avons adverti V. M. dez l'instant de la mort du feu grand commandeur de Castille, nostre dernier gouverneur, sans y veoir encoires aucun remède ou redressement, tellement que, depuis sa mort, courre présentement le v^{me} mois, pendant lequel temps nous nous voyons (quelque devoir que faisons continuellement de soustenir ceste masse) ainsi assailliz de tant de nécessitez que pouvons quasi dire que nous sumes du tout accablez, croissant chacun jour le mal, comme avons si fréquemment et quasi continuellement remonstré à V. M., implorans son ayde et secours, après Dieu. Et néantmoingz avec tout cela n'avons sceu rien jusques ores consuyvir, sinon qu'elle nous a promis, par lettres apportées par Baptiste Du Bois, du 12^e de juing, que dans six ou sept jours après, au plus hault, le marquis de Havrech devoit s'acheminer ceste part, apportant tout ordre et remède nécessaire : mais, ce nonobstant, voicy le 22^e jour que ledict Du Bois est arrivé, et n'avons encoires rien receu. Cependant, sire, nous est advenu ce que avons préveu et prédiet à V. M., que les choses, par trop grande tardance et pour l'extrême nécessité en quoy elles estoient par les gouvernemens précédens tombées, iroient irremédiablement de mal en pis, et que, Ziericxzée rendue, ne se poursuyveroit la victoire, ains que les Espaignolz menaceoyent s'amutiner et eslever pour venir vers ceste ville, ainsi que publicquement ilz disoient dès lors, comme voyons ilz sont la pluspart mutinez et jà entrez au ducé de Brabant, en intention d'approcher ceste ville, comme ilz se vantent, ayans désemparé les fortz qu'ilz avoient en charge dedens les isles de Zeelande, et les mis au bénéfice de nature, selon que le collonnel Mondragon nous escript

par ses lettres icy-jointes par copie (1). Tellement que, nonobstant tous devoirs qu'il dict avoir faict pour les quiéter et contenir en office, n'a peu rien obtenir d'eulx, ains demandent monstre, descompte et prompt payement de cinq payes : chose à nous impossible, veu que n'avons ung seul solt, ny espoir de l'avoir d'icy, nonobstant qu'il faille entendre et accourir à tous costelz, voire en Hollande, pour payer ceulx qui sont ès garnisons des dicques illec, où non-seulement n'ont aucun advantaige, mais aussy tout y est si cher que V. M. poeult considérer en pais désolé, gasté et de longtems mangé. Que pis est, à l'exemple desdicts Espaignolz, les Wallons estans èsdictes isles, mesmes en celle de Schouwe, se sont mutinez, jusques à treize enseignes du régiment dudict Mondragon, qui demandent aussy monstre, descompte et payement prompt de tout leur deu : chose bien longue et difficile, parce que, durant la guerre, du temps des gouverneurs précédens, ils n'ont oncques, du moingz de bien longtems, passé monstre ny faict descompte, mais lesdicts gouverneurs leur ont faict furnir prestz, tant des deniers des aydes que principalement des villes et lieux où ilz estoient en garnison. Le péril est que la reste ne suyve, et que les Allemans haultz et bas ne facent aussy le mesme, selon qu'ilz commencent faire en Gheldres, Hollande, Bois-le-Duc, Vallenciennes et ailleurs, à faulte de payement. Nous ne sumes aussy asseurez des nouvelles mutineries de la cavallerie légère, de laquelle une bonne partie vit presque à discrétion, partout où ilz sont, ne se povans loger ès villes à faulte de payement, mengeans les soldars quasi partout à la charge du peuple, sans vouloir tenir compte ny user de rabat. Ainsi va le tout en confusion par faulte d'argent, joint qu'ilz sont les plus fortz, ayants perdu de longtems le respect de l'obéissance qu'ilz doibvent, comme avons diverses fois escript à V. M.

» Nous avons faict tout ce que a esté humainement en nostre pouvoir pour prévenir la mutinerie d'iceulx Espaignolz et Wallons, ayant laissé les cent mil livres que ceulx de Ziericxzée, par composition, ont promis de donner à V. M., pour répartir la moitié en don gratuit entre les Espaignolz, Wallons, armée de mer et aultres gens de guerre qui ont servy en ce siège, et l'aultre moitié

(1) Nous donnerons, dans les *Appendices*, une suite de documents sur la mutinerie des Espagnols.

pour leur estre baillée en tant moingz de leur soule, selon que avons escript audiet Mondragon. Sy avons envoyé lettres ausdicts Espaignolz révoltés pour les pacifier : ce que n'a rien valu, comme le tout pourra apparoir à V. M. par copie des lettres escriptes sur ceste matière, et la responce par escript qu'ilz nous ont donnée, où V. M. cognoistera les demandes impertinentes et exorbitantes qu'ilz font, mesmes d'augmentation de leur soule. Et va cependant tousjours avant ladicte altération, de manière que nous nous trouvons en bien grande peine et perplexité de ce que pourra succéder : car il faict à craindre que les subjectz ne voudront tousjours estre traictez de ceste sorte, ny mangez et destruitz à la discrétion et miséricorde des gens de guerre, tellement que doubtons bien grandement que chacun ne veuille venir aux armes.

» Par lesdictes lettres de Mondragon, V. M. poeult aussy veoir le péril et hazard auquel, à cause d'icelle mutinerie, se retrouvent les affaires des isles, et qu'il doute d'estre luy-mesmes assiégé là-dedens par l'ennemy, considéré qu'il est si puissant par mer, et qu'il a eu renfort de gens et d'argent; et mesmes s'accroissent le nombre de ses batteaux, pour faire quelque emprinse : de sorte que ledict Mondragon est constraint dire que, au chemin que ces gens de guerre ont prins, seroit mieulx que Ziericxzée fût à recouvrer ou gaigner. Et voyons que nulz soldatz veuillent demeurer esdictes isles, estant aussy advenu ce que avons dict que, quant l'on penseroit que les rebelles seroient les plus pressez, que lors ilz trouveroient plus de faveur et assistance de leurs confédérez, comme nous voyons par effect présentement, que l'ennemy a esté secouru des deniers d'Angleterre (à prétexte de désarrester quelques batteaux anglois qu'il avoit prins en mer) de la somme de deux cens mil escuz ou environ, pardessus nouveau butin que l'on dit il a faict, puis peu de jours en çà, de bien grande importance et valeur.

» Et certes, sire, quand nous considérons les actions passées de ces soldatz espaignolz mutinez, nous voyons que, toutes les fois que l'on a eu quelque avantage sur l'ennemy, ou que l'on a prins quelque chose, ilz n'ont cessé s'eslever et altérer, de manière que le succès de quelque conquête a esté plus dangereux et dommageable à V. M. et au païs que non prouffitable. Dont ne scaurions que dire, sinon que c'est chose mal souffrable, et croyons que les impunités des choses passées ont causé, et causent à chacun boult de champ, toutes ces révoltes et mutineries, voyans qu'elles leur sont tousjours bien

succédées, et que par ce boult ilz ont obtenues toutes leurs prétensions, justes et injustes, au grand desservice toutesfois de V. M.

» Qui nous fait tant plus craindre quelque notable désordre, joint que considérons les remèdes promis aller si fort à la longue que voyons jà viendront trop tard, et que ce qui pouvoit ayder au temps de la mort du feu commandeur, voires quelque temps depuis, maintenant ne pourra servir, signamment si l'ennemy met les places qu'il a ès mains des François, Anglois ou des huguenotz et sectaires estrangiers, comme l'on dict il est en volonté, et, à ce que entendons, l'eust fait, ne fût que les estatz de Hollande et Zeelande (quelque rebelles qu'ilz soient) n'y veuillent encoires entendre, attendans tousjours leur réconciliation avec V. M., comme mesmes le sieur de Seroeskercke, principal officier de Zeelande, nous a déclairé que Vanden Dorpe, qui estoit chief de Zierickzée, luy a dict au partir de là, et qu'il seroit heure, devant que cela advint, d'entendre à quelque pacification : dont, pour nostre acquit, advertissons V. M.; et, en nostre regard, ne perdrons ceste si bonne occasion qui samble s'offrir pour ladicte pacification (1), ne fût que V. M. nous a tant expressément deffendue la convocation des estatz généraulx, et de prendre en main la négociation de Breda. Bien avons-nous fait entendre ausdicts de Hollande et Zeelande ce que V. M. nous a escript, de les prendre et recevoir en grâce, en les asseurant que icelle veult user de toute clémence et douceur vers eulx, s'ilz se voeuillent réduire à l'obéissance de l'Église catholique romaine et celle de V. M., à quoy les avons exhorté (2); mais cela seul n'a vallu en leur regard, et n'avons aulcune response.

(1) Gilles de Berlaymont écrivait d'Utrecht, le 12 juillet, au conseil d'État :

« Les rebelles de ce costel ont esté ung temps avec bien grand peur; mais, voyant la saison tant avancée, se sont rassurez, comme ilz ont bien raison, attendu que, d'icy à ung mois ou six sepmaines au plus, l'on ne leur peut faire aulcun mal, ains sont asseurez jusques au mois de may prochain. Plusieurs d'entre eulx désirent la paix, à ce pour le moins qu'on me fait accroire. » (Papiers d'État.)

(2) Nous n'avons pas ces lettres du conseil d'État aux villes de Hollande et de Zélande; mais voici ce qu'il écrivait au baron de Hierges, stathouder, et au conseil de Hollande :

« Welgeboren, besondere goede vrunde, wy hebben, xxv^{en} dach aprilis lestleden, u geschreven gehadt dat ghy aen den affgeweken steden van Hollandt ende Zeelandt soudt seynden copie van sekere briefven des Coninex, onses allergenedigsten heeren, by de wellicke Syne Majesteyt verclaerde geneight ende gemeynt te syne hen te tracteren met alle clementie, goedertierenheit ende liefde, wellicke copien ghy ons sedert hebt laeten weten eenige der principaelste steden van

» Sire, nous supplions très-humblement V. M. considérer que de ceste continuation de guerre jusques aujourd'huy ne remportons aultre fruict, sinon appauvrissement et destruction de voz subjectz, et que d'une part et d'autre se ruine de plus en plus le païs, qui est vostre, tantost par les nostres, tantost par les ennemis, et que l'ung quartier est bruslé, l'autre mis soubz eaue, l'autre pillé et saccaigé : le tout aux despens de V. M. et perdition de ses bons vassaulx et subjectz.

» Ce que répétons, pour la supplier très-instamment et très-humblement à y avoir regard, ensamble prendre compassion des calamitez de ses bons subjectz, et ne vouloir souffrir un si beau païs comme souloit estre cestuy-icy, et qui luy a faict cy-devant et à ses ancestres si notables services, s'achève ainsi de perdre et parruiner de jour en jour, à faulte de remède et par délayer le secours nécessaire : ayant de nostre part faict plus que le possible, et soutenu, contre l'opinion de tous, ceste masse, pour le v^{me} mois, avec si peu d'assistance qui ne bastoit pour ung seul mois (1); mais quand l'horologe, comme l'on dict, est fourcourru, il ne fault que ung dernier moment pour le

Hollandt bestelt te hebben, met goede vermaeninghe daerop dienende. Ende want wy nu wederomme andere briefven gecregen hebben van Syné Majesteyt, by de wellicke deselve continueert in de voirseyde verclaringhe, ende meer en meer thoont dese syne goede meyninghe, soe dat wy souden hopen dat, willende de voirseyde Hollandtssche steden eenichssins hen vuegen ende Coninlyker Majesteyt te gemoet commen, men eens soude moegen dese tweedracht nederleggen ende tot pacificatie geraeken, waervan wy vermoeden datter veele in Hollandt wel begherich syn, soe hebben wy voer goedt aengesien u tegenwoerdelyck by desen te laeten weten, dat ons gehdocht heeft datter wel dienen sal dat ghy den steden aen wellicken ghy geschreven hebt 't ghene voirseyd is wederomme verhaelt, ende by die beste woerden die sult connen bedencken, vertreckt ende vermaent hen wederomme te gheven onder Syner Majesteyts gehoersaemheit, ende u op uwe voirgaende ende tegenwoerdige briefven een antwoerde te willen schryven, van de wellicke die ontfangen hebbende, ghy ons sult in diligentie adverteren. Welgeboren, besundere goede vriende, God sye met u.

» Geschreven te Brussel, den vii^{en} julii XV^o LXXVI. » (Papiers d'État.)

(1) La lettre suivante, adressée par le conseil d'État au gouverneur d'Anvers, le sieur de Champagny, peut faire juger des extrémités où il était réduit :

« Monsieur de Champagny, l'on nous dict que l'évesque d'Anvers trespasé a laissé bonne quantité de deniers comptans; et désirerions que, par dextérité et secrètement, vous vous informissiez si c'est somme notable, et s'il y auroit forme pour s'en pouvoir ayder en ceste nostre nécessité, sur bonnes assurances, et nous advertissiez de ce qu'en aurez trouvé... De Bruxelles, le ix^o jour de juillet 1576. » (Papiers d'État.)

mectre à bas : ainsy est-il de cestuy Estat. Et tout le monde est à la mire (1), s'estonnant comme nous n'avons sçeu encoires obtenir rien de V. M. de ce que tous les estatz ont cy-devant demandé, aussy que ne povons avoir argent pour subvenir aux nécessitez si urgentes : par quoy tous nous courent sus, se voyans ainsy foullez et mangez, imputans que ne faisons nostre debvoir d'en advertir V. M.

» De manière que les estatz s'en discontentent merveilleusement, disans qu'ilz ne sont mieulx gouvernez ny traictez de nous que du passé; et d'autre part, les soldatz, impatiens des grandes debtes que on leur doit, pensent qu'il tient à nous de ne le remonstrer. Toutesfois V. M. a congneu et congnoit noz travaux, et le soing continuel que avons faict de par toutes voyes donner à entendre noz nécessitez, et le debvoir que avons faict pour avoir le remède requis, représentans sur tout nostre advis. Par où nous confions qu'elle nous tiendra deschargez, si plus grand désastre en advient (que Dieu ne voculle); mais cela ne remédiera les affaires.

» Avons aussy faict convocquer les estatz, chascun en sa province, pour leur faire entendre ce que V. M. nous a mandé de la venue dudict marquis de Havrech, comme dessus; toutesfois, comme le temps limité est passé, ne sçavons plus que dire, et attenderons leur response, de laquelle V. M. sera advertie.

» Il y a aussy, sire, plusieurs aultres pointz pour donner à cognoistre à V. M., entre aultres pour le licentierement de noef enseignes d'Allemans du régiment du conte Hanibal de Altaemps (2), qui s'est porté, en son descompte

(1) *Est à la mire, está á la mira*, locution espagnole qui veut dire : « observe, regarde. »

(2) On a vu plus haut (pp. 64 et 110-115) le différend qui s'était élevé entre le seigneur de Champagny et le comte d'Altaemps. Nous avons donné, p. 115, la lettre que le conseil d'État écrivit à ce sujet, le 20 avril, au seigneur de Champagny. Nous avons trouvé depuis, dans une liasse où l'on ne pouvait supposer leur existence, la réponse de Champagny à cette lettre, avec une réplique du conseil et une nouvelle lettre de Champagny. Comme ces documents jettent un grand jour sur le caractère et l'esprit de ce frère du cardinal de Granvelle sur lequel l'attention publique a été appelée récemment par une excellente publication de M. de Robaulx de Soumoy, nous croyons qu'on nous saura gré de les donner ici :

I. Lettre du seigneur de Champagny au conseil d'État.

Messeigneurs, ceste saison ne me permet de dire pour le présent ce que j'entens de la détermination que vous avez prins sur le prétendu du comte Hannibal d'Altaemst, en absence de messeigneurs le duc d'Arschot et de Rassenghien, lequel vous luy avez accordé en somme,

et progrès du cassement et payement, si incivilement et, s'il faut dire, avarement qu'il n'est croyable. Par le premier V. M. sera tout et au long infor-

à ce que je vois par voz lettres du xx^e de ce moys, sur l'instance qu'il hat faict que, puis feu monseigneur le grand commandeur n'avoit oncques voulu prendre la résolution que vous luy remonstrâtes estoit conforme aux uz anciens et charge que le Roy m'at donné, vous ne voulussiez aussi le presser plus avant que ledict seigneur deffunct n'avoit fait : que sont les mesmes motz des vostres (encores que transposez) et la mesme substance. A cela (combien que je ne veulx faire grand plaict où une raison si liquide n'at heu aultre lieu) je diray toutesfois derechef que je suis venu à celle charge, appelé (comme j'ay dict souvent) par expresse lettre du Roy : ce qu'est advenu à peu d'aultres en ces deux derniers gouvernemens généraulx, et que j'ay heu aussi ma commission telle de monseigneur le duc d'Albe que vous, monsieur le comte de Berlaymont, sçavez ; et si j'avois mes papiers qui sont en Anvers, je monstroye encores, par lettres particulières dudict seigneur duc, quelle il at entendu fût mon auctorité en Anvers sur tous gens de guerre ; qui estoit ung général de telle expérience que chascun sçayt. Et cette autorité je l'ay tousjours usée en celle charge envers tous et sur toutes nations, sans qu'ilz se soyent oncques mis, au temps dudict seigneur duc, gens en Anvers, ny ne s'en tirèrent, sans m'en advertir et le faire par mon ordonnance : mesmes, ayant voulu son parent, don Rodrigo de Toledo, mestre de camp du tertio de Naples, mettre la mesme difficulté en avant que à présent le comte Hannibal, estant avec son tertio en Anvers, j'en advertis ledict seigneur duc, qui le mandat à Bruxelles, où il le traictat très-mal et d'ignorant, voyres jusques à le menasser de luy trancher la teste, s'il ne se soubmectoit sans réplique, luy et ses gens, à tout ce que je luy commanderoye pendant qu'ilz seroient en Anvers : car tel estoit l'ordre de guerre. Mondragon, le baron de Freynsberghe, feu monsieur de Beauvois, Alonço Lopez Gallo (lesquelz je nomme par l'ordre qu'ilz sont estez et leurs gens en Anvers), tous ont suivy ceste forme, et ne se treuverat que jamais, tant que je y ay esté, aultre y aye donné le mot du guet que moy, si ce ne sont estez les généraulx pour le Roy, ou monsieur le comte de Berlaymont, quant il fut mis lieutenant général par monseigneur le grand commandeur : en quoy monseigneur le duc d'Arschot, tenant le lieu du duc d'Albe, me voulut estre aultresfois tant courtois de sa grâce, qu'il ne voulut oncques donner le mot, venant en Anvers. Et comme vous aultres, messeigneurs, avez entendu en vostre conseil du mestre de camp Julian Romero, je le luy donnas et audict comte Hannibal, tout le temps qu'ilz furent avec leurs gens en Anvers, absent feu monseigneur le grand commandeur, tellement qu'il n'est pas comme le comte Hannibal dict : car je sçay que lors feu Son Excellence lui ordonnat de le recepvoir de moy. Partant, si vous avez informé le Roy selon ce que les vostres rapportent de son dire, il n'est pas ainsi, et m'at-l'on faict tort. Et ce que le comte allègue que, nonobstant que je donnois le mot, il en donnoit ung aultre, cela n'est vraysemblable, où il est capital, mesme en telle conjuncture, y ayant deux nations, dont il heût peu survenir de grandz inconveniens : par où l'on peult juger quel gentil discours est cestuy-cy. Aussi n'est à estimer la charge de mestre de camp d'Espaignolz moins que celle de coronel d'Allemans (puisque nous n'avons pourquoy cognoistre icy le comte Hannibal en aultre qualité), ny à estimer l'une nation moins que l'aultre, ny la personne dudict mestre

mée, affin qu'elle voise à quelles gens l'on a affaire, et combien il convient de bonne heure se faire quicte de ces estrangiers. Et voyons que tous les aultres

de camp (qui receut le mot de moy) n'est moings respectable que celle du comte Hannibal, puisqu'il est plus vieulx soldat que luy, ayant commandé plus longuement, et faict office de général entre nous à bonnes enseignes, et non ledict comte, ores qu'il fût esté possible (comme il allègue) général de l'Église en parchemin, ordinaire des plus trupelus (plaisants) parens que ung pape scauroit avoir; et ceulx qui admectent le comte Hannibal à tiltre de confalonnier, n'ont parlé au duc de Parme, et sçavent mal les uz de Rome et du papat. Comme aussi d'alléguer que le Roy faisoit couvrir et seoir le premier au bancq des grandz d'Espaigne, l'on sçait qu'il ne se feroit ny l'ung ny l'autre à présent, d'autant que cest honneur estoit pour la charge qu'il avoit de son oncle: ce que l'on peult facilement cognoistre, veu que cela ne fut oncques faict par deçà au marquis de Montebello, nepveur de pape Paule, dernier vivant, son oncle, pour aultant qu'il estoit venu, sans aultre tiltre, en compaignye du légat son frère. Mais je ne veulx disputer les qualitez du comte Hannibal, sinon celle pour laquelle il est icy: car des aultres nous n'en avons que faire, d'autant qu'il est aussi assez congneu, mesmes des comtes et barons qui par deçà ont charge semblable à luy, et partant ne voudront moings d'autorité.

Ces choses considérées, il est aysé à veoir, non-seulement combien sont frivoles ses allégations et ses fondementz impertinentz, mais ce que je ne veulx dire du surplus, et de la conséquence que vous aultres, messeigneurs, introduysez par cecy, au respect de ses menaces: chose qui est de plus de poids, sur ung mis en avant qui ne se peult par nul de vostre compaignye deffendre, sinon pour la faveur que quelcung possible voudroit encoires maintenir vive, après le trespas du grand commandeur, à ce comte, contre raison, lequel ledict feu seigneur at faict venir par deçà, pour où il n'est destiné coronel par le Roy, estant beaufrère du cardinal Boromeo, à qui le mesme grand commandeur ostat ung chasteau-fort au duché de Mylan, pour la defiance qu'il avoit de luy, et contrastat les assemblées et confréries que ledict cardinal mit sus, craignant que, soubz ombre de dévotion, il n'y heût de l'abus. Et je sçay que le pape leur oncle (de qui ce comte dict qu'il estoit général) fut suspecté d'avoir tramé sur ledict Mylan: car à Ausbourg feu monsieur le comte de Cantecroix, mon frère, m'ordonnat que j'enquestasse d'aulcung quelle part l'évesque Bia, nonce dudict pape (continué pour lors vers l'Empereur, où mondict frère estoit ambassadeur), havoit heu en ceste menée. Et à cest heure, entreprenant le comte Hannibal, par vostre tollérance, ce qu'il veult en Anvers, qui dict que feu monseigneur le grand commandeur luy avoit promis de ne le tirer de là qu'il ne fût payé, c'est ung poinct, avec les aultres (à mon peu de jugement), d'autre considération, possible, que ceulx que je vois par vostre lettre vous ont meü: car c'est luy faire chemin, et aux aultres, non-seulement à ce que vous craingnez, mais encores à pis, outre l'injure que je reçois, qui ay droict et raison en ce que vous, messeigneurs, m'ostez; et si ne sçay-je si vous le pouvez faire. Les miens aussi n'ont pas heu de si petites charges et entremises, ny n'ont pas estez si inutiles à ces pays et au service de noz princes, ny si peu amys à aulcung de vostre compaignye, que avec moy ilz méritent ce mespris. J'ay servy aussi en Anvers de sorte que j'ose me vanter (puisque l'on m'y force) qu'en ce que s'y est faict de bon, dois ces troubles derniers, j'en ay la meilleur part, où il ne s'est jamais veu désordre de mon

voeuillent prendre ce chemin : par quoy elle poeult considérer les termes où sont les affaires. Nous eussions présentement en envoyé le discours, ne

temps, tant que le feu grand commandeur y vint, lorsque tost après les amutinez espaingnoz y entrèrent, à quoy il se fût bien obvié, car j'en advertis en temps, quant ilz estoient en chemin, et on les heût facilement empesché et sans grande peyne, si on m'eût creu : dont nous sont venuz par après les plus grandz maulx que ces pays ont heu depuis, par la tollérance de telles insolences, qui ont mis abomination et horreur des ministres du Roy, nostre maistre, vers tous les princes noz voysins. Cette mutination aussi hat engendré le désespoir, d'où la trahison (qui se découurit en Anvers) print pied, et que le grand commandeur, qui de soy-mesme, sans requeste de la ville, avoit promis (ce qu'il heût peu excuser) de ne jamais y mectre Espaingnoz, y envoyat ceulx du mestre de camp Julian Romero, contre sa parole, à l'improviste : qu'esmeut auleungz de dedans (lesquelz pourtant ne sont excusables) à se adjoindre à ceste machination. Et quoy que die le comte Hannibal du devoir qu'il y fit, le mestre de camp Julian Romero est à Bruxelles, qui vous peult réciter ce qu'il y vit, et que tous les ordres furent donnez par moy, voire que, les derniers jours que le comte se séparat de nous pour faire buttin à part, il saccageat quelques maisons hors de toute raison, dont les maistres sont destruietz, sans avoir sceu obtenir justice jusques ores, comme si nous estions en pays de conquete, ou sans Dieu, sans loy et sans foy. En quoy ilz prétendront à ceste heure remède de vous aultres, messeigneurs, ausquelz ilz pensent trouver conscience et équité ; mais s'ilz voyent ceste façon de faire, et qu'ilz entendent ce que vous permectez au comte, et ce qu'il prétend, je crains que plusieurs deslogeront encores de la ville, doubans pis que des Espaingnoz amutinez, mesmes voyant jà ce (qu'un fourrier m'at conté icy) que ledict comte et ses soldatz entreingnent. Dont j'ay donné compte à monsieur de Rassenghien, et qu'il n'y at homme encores, de ceulx qui ne sont de la garnison, qui veulle laisser les maisons occupées du temps de la court, tellement que tout semble permis à l'abandon aux entreprenantz, comme s'il n'y avoit conduite, magistrat ny justice : chose qui crie vengeance devant Dieu, et je crains qu'il ne nous aveugle pour la nous faire sentir plus grievve. Celle ville-là hat tenu bon en mon temps jusques à noz propres désordres, lesquelz il faudroit réprimer et non flatter. J'ay veu trois ou quatre fois les batteaux des ennemys, du temps du duc d'Albe, en aultant grand nombre que la dernière, au mesme lieu où ilz se plantèrent lors devant Anvers ; et avec le tiers de gens que le comte Hannibal y at de présent, je les gardas de nous faire mal, sans grand bruyet et sans estonner le peuple et l'esgarer hors de propos, lequel est menable par raison ; mais il semble que nous voulons mectre partout fureur et rage, et luy faire procurer son garend et remède par ses propres mains, à faulte du soing que justement le prince et ses ministres leur doibvent pour les garder de foulle et oultrage, comme aussi le Roy vous at commandé expressément par ses lettres, et nommément au respect d'Anvers.

Ores, je n'ay peu laisser d'estre long en ceste responce, puisqu'on ne m'at ouy à Bruxelles qu'en passant, sans me communiquer les telles quelles allégations du comte Hannibal, pour y satisfaire, combien que je ne veulx faire procès en chose où les enfans voyent la raison plus clère que le jour. Par quoy je m'esbéys à quoy vous aultres, messeigneurs, me remectez au Roy, me preschant la patience, comme si nous ne sçavions qu'il ne vient

fût pour la haste que donnons à ce courrier, pour advertir V. M. de ces très-grandes extrémités.

quelquefois lettres d'Espagne de trois mois. Aussi, si cela debvoit estre, je l'heuz voulu sçavoir, pour donner compte moi-mesme à Sa Majesté et à aultres de mon fait et de ce que m'heût semblé par où ces choses se font ainsi, et en effect me plaindre du tort qu'on faict à moy et à celle ville, et de ceulx qui le fomentent; pour poursuyvre aussi mon congé, puisqu'on ne peult espérer rien mieulx que du passé à ce train. Mais cependant, messeigneurs, que ce vostre arbitrage doibt tenir lieu, ou que j'aye responce du Roy, je voudrois bien sçavoir que c'est que vous entendez que je face, car je n'ay que faire en Anvers, n'y pouvant estre comme il m'appartient, d'aillant que je ne veulx aussi estre le premier à donner pied à une introduction tant contre raison et pernicieuse. Et ayant tant déferé à la satisfaction et réputation du comte Hannibal, je ne sçay (pour les mesmes partz qu'il vous plaict m'attribuer à la fin des vostres, et par lesquelles vous m'exhortez à trouver bon ce que vous faictes, pour les considérations que vous dictes vous avoir meü) que vous pensez de la mienne, puisque je n'ay que faire par deçà, ayant laissé ma maison et mes affaires, passé tant de temps, à grandz fraiz et interestz miens, appellé du Roy pour le servir en Anvers, comme j'ay très-bien, et ay faict encores, en aultres occasions et lieux, le mesme, employé et par monseigneur le duc d'Albe et par feu le grand commandeur, comme plusieurs seigneurs de vostre conseil l'ont veu, et de fresche datte en Angleterre, à grand hazard, travail et coust, où je ne pense avoir donné ny allieurs mauvais compte de moy. Et véant que vous sçavez et pouvez employer ceulx qu'il vous plaict, quant et où il vous semble, je ne puis sinon trouver estrange que vous me plantez ainsi, non que ambition ou désir de m'ingérer aux affaires me poussent, car je voudrois ja pièce estre en ma maison (aussi vois-je que ceulx qui auront moins de part aux affaires seront les plus heureux); mais je n'ay le cueur si lasche que de vouloir m'abandonner au dire du vulgaire. Et puisque vous faictes compte de satisfaire à l'honneur de ceulx qui vous en font instance (encores que mal à propos), et que on en donne, à mes despens, au comte Hannibal tant qu'il en veult, je vous supplie très-humblement ne me vouloir frustrer (oultre celluy qui m'appartient) de l'opinion qu'ont monstrée aultresfois avoir de moy les gouverneurs généraulx, ny ne me faire perdre vers Sa Majesté celle que je mérite, ou me dictes que c'est que vous voulez que je face, afin que je ne semble du tout habandonné de vous aultres, messeigneurs, pour non dire ce qu'en effect il semble que je pourroye, et les miens, du peu de reconnoissance que vous voulez avoir de nous et de noz services.

Messeigneurs, me recommandant à tant très-humblement en voz bonnes grâces, je prie le Créateur qu'il vous doint en toute prospérité heureuse et longue vie.

De Malines, ce xxiii^e d'apvril 1576.

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

F. PERRENOT.

II. Lettre du conseil d'État au seigneur de Champagney.

Monsieur de Champagney, ayant veu vostre lettre du xxiii^e du présent, en responce à

» Achevant cestes, nous sont venues encoires nouvelles dudict Mondragon, contenant le piteulx estat, extrémité et péril où il se retrouve ès isles et en

la nostre du xx^e du mesme, nous n'entrerons en long propos pour y répliquer; seulement vous dirons qu'avez peu entendre, par la nostre susdicte, qu'il n'y a celluy de ceste compaignie qui ne cognoisse que ayez toute la raison du monde en ce que prétendez, et qui ne vouldroit la vous maintenir jusques au bout, mais que les considérations y mentionnées et la saison présente ne permettent les moyens et voyes qu'en aultre temps se pourriont user pour la vous faire tenir, et que partant n'avons sçeu faire aultre que d'en advertir le Roy : ce que s'est fait par les termes les plus propres et convenables à vostre bon droict, si qu'en pouvez estre avec satisfaction. Et entretant que la déclaration de Sadicte Majesté pourra venir, s'il vous plaist vous rendre icy (comme avions opinion que debviés faire dois Malines, après avoir gagné le jubilé), vous serez le très-bien venu, et non moins honorablement traicté que quand feu monseigneur le grand commandeur estoit présent. Nous recommandant là-dessus d'affection à vous, et priant le Créateur qu'il vous ait, monsieur de Champagny, en sa sainte garde.

De Bruxelles, le xxvii^e jour d'apvril 1576.

III. Lettre du seigneur de Champagny au conseil d'État.

Messeigneurs, voyant que je ne vous servoye de rien à Bruxelles, et la résolution que vous me mandâtes par vous avoir esté prinse sur les prétentions du comte Hannibal, sans m'ordonner aultre chose, certes je ne veulx mentir, cela me touchat au cueur, non pour estre tant affectionné à la charge que le Roy m'at donné (en laquelle je n'euz oncques que beaucoup de travail, fascherie et dommage, sans aucun gré pour y avoir fait le mieulx que j'ay peu), ny pour estre convoiteux d'aultre, ni d'estre entremis; mais, à mon advis, je debvoye espérer mieulx de vous aultres, messeigneurs, que du passé, sinon pour moy, pour les services des miens, telz à tous coustelz qu'on sçayt, lesquelz les estrangiers, possible, n'ont pas si bien congneu ou estimé qu'ilz méritoient. Ainsi je me suis retiré icy, pour n'avoir par deçà ma maison, d'où je prétendoye desservir, estant proche d'Anvers, en ce que j'eus peu, celle cité, de laquelle j'ay jà entendu diverses plainctes, tant des charges que les bourgeois reçoivent des extraordinairement logez, que du magistrat, pour l'interest que celle garnison fait aux accises, pour le profit du coronel, qu'est le principal revenu de celle ville. Le clergé, ceulx de la monnoye en font de mesmes, comme Volfart (qui est des vieulx bourgmestres de la ville et en la loy présentement, avec charge de superintendant sus lesdictes accises) m'at déclaré, et sur quoy je luy ay ordonné de dresser mémoires. D'aultre part, Balbani avoit serré les comptoirs desdictes accises ces jours, néantmoins qu'elles sont nommément affectées par le placart de Sa Majesté au fornissement de la réduction, lequel placart on refuse d'obéyr, et arreste-l'on les bourgeois d'Anvers partout, tellement que, si vous aultres, messeigneurs, ne faictes surseoir ces arrestz et maintenir ce placart, sans faulte c'est fait de la ville; et si serat-ce très-mauvaise conséquence, que l'autorité des gouverneurs généraulx soyt ainsi vilipendée, et que le seaul du Roy soit de si peu de constance, soubz lequel ce placart s'est fait, avec participation des plus principaux consaux, pour la redresse d'une